

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LE RÔLE SOCIAL DES RELIGIEUX CONTEMPLATIFS

C'est le privilège exclusif, l'incommunicable honneur(1) de l'Église catholique de susciter de ces âmes qui, éprises d'idéal et enflammées d'ardeur, voulant donner à Dieu une plus forte preuve d'amour et lui procurer une plus grande somme de gloire, suivent Notre-Seigneur de plus près et s'engagent résolument avec Lui sur la voie des conseils évangéliques. Ces âmes généreuses, ce sont nos religieux et nos religieuses.

Les religieux et les religieuses sont donc des hommes et des femmes entièrement consacrés à Dieu, totalement voués à son service. Tous cependant ne le servent pas de la même manière ; et tandis que les uns sont à son service direct, les autres

(1) Nous n'ignorons pas les essais de vie religieuse tentés en ces derniers temps au sein de l'Église anglicane ; mais ces frères séparés aspirant à une vie supérieure ne tardent pas à se convertir au catholicisme. Le sol protestant n'est évidemment pas un terrain propice pour cette culture. Cf. *La Conversion des Moines anglicans de Caldey* par M. l'abbé Cyr. Gagnon, professeur de théologie au Grand-Séminaire de Québec.

le servent dans la personne de leurs semblables. Il y a donc deux grandes catégories de religieux : les religieux *actifs* et les religieux *contemplatifs*.

Les premiers sont ceux qui, tout en réservant pour leur Dieu et leur âme la première et la meilleure part de leur temps et de leurs forces, en consacrent cependant la majeure partie au prochain qui reproduit en son âme l'image du créateur et sur lequel ils se plaisent à répandre les trésors de bonté et de dévouement que l'amour de Dieu a renfermés dans leur cœur ; les autres, les religieux contemplatifs, font leur occupation principale, pour ne pas dire exclusive, de contempler les infinies perfections de leur Dieu, de chanter ses louanges, de répandre devant son trône de longues et ferventes prières, d'exercer sur leurs membres les saintes et réparatrices rigueurs de la pénitence ; ils semblent se désintéresser complètement des hommes qui les entourent et vivre totalement et exclusivement pour Dieu et leur âme.

A la première catégorie appartiennent nos congrégations missionnaires, enseignantes et hospitalières ; l'autre catégorie, qui jusqu'à l'année dernière n'était pas encore représentée dans la ville pourtant si ancienne et si catholique de Québec, l'est maintenant par la communauté des Servantes du T. S. Sacrement, établies dernièrement sur la rue Fleurie en la populeuse paroisse de St-Roch.

Ces religieuses, en effet, comme leur nom l'indique d'ailleurs, sont vouées au culte eucharistique. Rendre à Notre-Seigneur réellement présent au Saint Sacrement de perpétuels hommages, comme à notre Créateur, à notre Maître et à notre Roi ; le remercier sans cesse de ses incessants bienfaits ; lui faire continuellement amende honorable pour les indécitesses et les outrages dont les hommes ne cessent de l'abreuver dans son sacrement d'amour ; et le jour et la nuit faire monter vers son trône de grâces l'encens de leurs ardentes supplications ; telle est la fin propre et la raison d'être de cet institut. Ces religieuses ne se livrent ni à l'éducation chrétienne de la jeunesse ni au soulagement des misères corporelles, ni aux missions en

pays infidèles. Ce n'est pas qu'elles dédaignent ces œuvres; loin de là, elles en reconnaissent et en louent toute la beauté, toute la grandeur, tout le mérite devant Dieu et devant les hommes; mais un autre champ d'action leur a été assigné par le Maître, une autre part de travail leur est échue. Leur vocation à elles, c'est de se consumer, humbles et silencieuses comme la petite lampe du sanctuaire, en présence du T. S. Sacrement, dans l'exercice de l'adoration, de la louange, de la réparation et de l'amour: ce sont des religieuses purement contemplatives.

Or si l'on admire,— et à bon droit,— les religieux voués à la vie active, si l'on apprécie hautement, en général, les services qu'ils rendent à la société, on voit moins bien le rôle social que jouent les religieux contemplatifs et les bienfaits dont ils sont la source pour les cités et les pays au milieu desquels ils vivent.

Notre peuple a généralement assez d'esprit de foi pour pressentir la bienfaisante influence qui rayonne de ces maisons de silence et de prière qu'on appelle monastères et pour se réjouir de telles fondations; mais il se rencontre des gens — et cela même parmi des catholiques qu'on considère comme bons, même parmi ceux qu'on est convenu d'appeler la classe dirigeante et de qui par conséquent on serait, ce semble, en droit d'attendre plus de hauteur de vue,— il se rencontre, dis-je, des gens qui voient d'un mauvais œil et qui critiquent, parfois d'un ton assez acerbe, l'établissement et le développement de communautés de ce genre. C'est la triste constatation qu'il nous a été donné de faire.

Et de la part de ces gens, ce n'est pas malice, mais ignorance. Ils ne voient aucunement l'utilité pratique des religieux contemplatifs. Il leur semble que, lorsque tant d'œuvres sollicitent l'activité humaine, il y a autre chose et mieux à faire que de passer son temps à rouler dans sa tête fût-ce de bonnes pensées, à pressurer son cœur pour en exprimer de pieux sentiments, à marmoter de longues prières, à s'infliger de stériles mortifications. Si on les presse un peu fort, ils

admettront peut-être que de tels religieux procurent la gloire de Dieu, qu'ils augmentent la perfection et la beauté de l'Église qui, comme la Reine dont parle le Psalmiste est "ornée d'un habit enrichi d'or et couverte de vêtements de diverses couleurs" (1); mais que des âmes adonnées à la contemplation soient de quelque utilité sociale, jamais. Pour eux de telles vies sont des existences gaspillées; de tels religieux, des parasites de la société.

Quand les religieux contemplatifs ne feraient autre chose que procurer la gloire de Dieu et augmenter la beauté de l'Église, il faudrait admettre, ce semble, qu'ils jouent un rôle encore assez noble, et qu'ils ont là une suffisante raison d'être. La gloire de Dieu ! Mais n'est-ce pas le but que se proposent les trois Personnes divines dans toutes leurs œuvres : le Père dans la création, la conservation et le gouvernement du monde, le Verbe dans la Rédemption du genre humain, le Saint-Esprit dans la sanctification des âmes ? La gloire de Dieu ! Mais n'est-ce pas la fin primordiale et essentielle de toute créature ? la seule absolument nécessaire ? Et la beauté, la sainteté de l'Église ! Mais si Jésus-Christ s'est livré à la mort et a répandu tout son sang, n'est-ce pas, au témoignage de saint Paul écrivant sous la dictée de l'Esprit Saint, "pour sanctifier son Église et la faire paraître devant Lui pleine de gloire, sans tache ni ride ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible ?" (1) Le prochain, image vivante de Dieu et son enfant adoptif en acte ou du moins en puissance, est sans doute bien digne de notre miséricordieuse attention ; il ne doit pourtant pas la capter au point de nous faire oublier Dieu ni l'Église, qui est l'Épouse et le corps mystique de son Fils. Et il serait vraiment par trop étonnant de voir des catholiques considérer comme inutiles et indignes d'occuper leur place au soleil des institutions qui ne font qu'augmenter la gloire de Dieu et mettre en plus vive lumière la beauté et la sainteté de l'Église du Christ.

(1) Ps. 44, v. 10.

(1) Eph. V. 25-27.

Mais suivons nos contradicteurs sur leur terrain de prédilection : celui de l'utilité sociale, et essayons de leur montrer que, même à ce point de vue, les religieux contemplatifs jouent un rôle éminemment bienfaisant et pratique ; essayons de leur démontrer que leur action dans ce domaine, peut-être moins sensible que celle qu'exercent les religieux voués à la vie active, n'en est pas moins réelle ni moins salutaire(1).

Les religieux contemplatifs, nous l'avons dit, sont ceux qui, contrairement aux religieux voués à la vie active, semblent vivre en marge de la société, se désintéresser complètement du prochain pour ne penser qu'à Dieu et à leur âme. Aussi tandis que le travail, sous une forme ou sous une autre, à une importance en un certain sens prépondérante dans la vie du religieux *actif* et consume la majeure partie de son temps, le religieux contemplatif, lui, s'adonne surtout à la prière et à la pénitence. S'il se livre au travail, c'est moins en vue de l'utilité du prochain que pour en tirer sa subsistance, pour y trouver un délassement nécessaire, ou encore et surtout par esprit de mortification. Chez le contemplatif, même le travail, intellectuel ou manuel, est dirigé vers la contemplation comme le moyen vers sa fin. Mais quel qu'en soit le motif, ce travail n'en a pas moins sa valeur utilitaire et économique, il n'en est pas moins la source de précieux bienfaits pour la société.

(1) Qu'il soit bien compris que nous n'avons aucunement l'intention de comparer, encore moins d'opposer les religieux contemplatifs aux autres et d'exalter leur œuvre aux dépens de l'admiration qu'on doit avoir pour celle qu'accomplissent les religieux voués à la vie active. Loin de vouloir déprécier les uns au profit des autres, nous disons volontiers aux admirateurs exclusifs de nos communautés missionnaires, enseignantes et hospitalières, qu'ils mésestiment les services qu'elles rendent à la société en ignorant, comme ils le font, tout un côté de leur vie, le plus beau, le plus grand, le plus fécond, celui-là qui est l'explication et la mesure de la fécondité de l'autre : le côté contemplatif. Car s'il y a des religieux exclusivement contemplatifs, il n'y en a pas, il ne peut y en avoir d'exclusivement actifs. Dans toute vie vraiment religieuse, il y a toujours une part plus ou moins grande réservée à la contemplation.

Et ainsi les religieux actifs, en outre de leur action et influence propres, en un certain degré au moins, en exercent une autre qui leur est commune avec les religieux contemplatifs.

Ce sont des moines qui ont défriché une bonne partie de l'Europe occidentale. Remontez à l'origine d'un grand nombre des villes et des villages de France et vous trouverez des moines. C'est dans les monastères qu'avant la découverte de l'imprimerie on se livrait au travail si long, si monotone, si pénible, mais aussi si important de la transcription des manuscrits; et partant c'est aux moines que nous devons de posséder encore les chefs-d'œuvre des littératures antiques, grecque et latine. On se livrait encore dans les monastères à l'étude de l'Écriture sainte, des Pères de l'Église, des conciles, de la théologie, de la philosophie, de l'histoire, à la musique, à l'architecture, à la sculpture, à la peinture, donnant ainsi une vigoureuse impulsion aux sciences et aux arts(1). Qui pourra jamais dire tout ce dont la civilisation est redevable au seul travail intellectuel et manuel des moines dans le passé? Et ce qu'ils ont fait autrefois, ils continuent de le faire. Aujourd'hui comme autrefois, beaucoup de monastères sont des foyers de vie intense, non seulement morale et religieuse, mais intellectuelle; et beaucoup de travaux qui illustrent la religion et les sciences sont dus à des religieux contemplatifs. Et en ces derniers temps, ne trouvons-nous pas les Trappistes parmi les initiateurs du progrès agricole en notre pays?

Voilà pour le côté matériellement actif, je dirais, de la vie du religieux contemplatif. Quelque précieux cependant que soient ces bienfaits, ils sont incomparablement inférieurs à ceux qui découlent de ce qui fait le fond et constitue la trame de sa vie : la prière et la pénitence(2).

(1) Cf *Les Moines etc.* par l'abbé F. Martin, tome I, chapitres VI et VIII.

(2) La contemplation consiste essentiellement dans la considération amoureuse des perfections divines. Mais cela ne peut avoir lieu sans l'apaisement des passions et le détachement du créé, œuvre qui ne s'opère pas sans la pratique des vertus morales, surtout de la mortification, ni sans la grâce divine que l'homme attire du Ciel par ses supplications. La prière et la pénitence sont donc plus immédiatement ordonnées à la contemplation proprement dite; et voilà pourquoi les religieux contemplatifs s'y livrent d'une manière particulière. (Cf. Saint Thomas, Somme théologique, II-II^æ, Q. 180, art. 1-2; aussi *Commentaire littéral de la Somme par le R. P. Pègues, O.P.*)

Saint Thomas enseigne⁽³⁾ que les suffrages des vivants profitent aux âmes du purgatoire de deux manières ou pour deux raisons : *a*) à cause du lien de charité qui les unit et en fait les membres d'un même corps, *b*) et en vertu de l'intention spéciale de celui qui accomplit ces œuvres. Appliquons ces principes au cas qui nous occupe.

Tous nous descendons d'un même père, tous nous participons à la même nature ; l'humanité forme donc une immense famille, un gigantesque corps moral. Et à ces deux liens d'une commune origine et d'une nature commune, peuvent s'en ajouter d'autres qui lient plus étroitement encore certains hommes entre eux, et constituent ainsi, au sein de la grande société humaine, des agglomérations particulières, d'autres sociétés plus petites, mais plus intimement unies : les différentes nations, les différentes cités, etc. Nous ne sommes donc pas des êtres épars, isolés les uns des autres, mais les parties d'un tout, les membres d'un même corps et d'une même famille. Nos actes ont donc nécessairement un double caractère : individuel et social. Nous sommes donc solidaires les uns des autres. La solidarité, c'est la grande loi qui régit tous les corps organisés, physiques et moraux. Chez nous, l'œil voit, non pour lui seul, mais pour tout le corps ; l'estomac transforme les aliments, non pour son avantage exclusif, mais dans l'intérêt et pour la conservation de tout l'organisme ; la maladie d'un organe, la douleur d'un membre ont une certaine répercussion dans tous les autres.

Même chose dans les corps moraux : les sociétés humaines. Le déshonneur d'un individu rejaillit sur toute sa famille. N'arrive-t-il pas qu'un roi donne à une famille des témoignages de faveur particulière, et lui accorde des privilèges spéciaux en considération simplement des hauts faits et des mérites d'un de ses membres ? Les désordres qui se produisent dans une ville, bien qu'ils ne soient le fait que de quelques citoyens, ne laissent pas de jeter du discrédit sur

(3) Summa Theologica, Suppl. Q. 71, art. II.

toute la population. En temps de guerre, ne voit-on pas des villes entières frappées d'amendes très lourdes pour les actes de quelques citoyens ?

Solidaires devant les hommes, nous le sommes aux yeux de Dieu. C'est la solidarité humaine qui est la cause et l'explication de notre déchéance originelle, qui est à la base de notre régénération et de toute l'économie du Christianisme. Lisez l'histoire sainte, et vous verrez que maintes fois, Dieu a permis la défaite des armées israélites en punition des fautes de quelques-uns ; qu'il a souvent châtié tout le peuple pour les crimes d'une partie plus ou moins grande, si vous le voulez, mais d'une partie seulement du peuple. Sans doute Dieu, infiniment sage et infiniment juste, savait faire tourner ces malheurs publics à l'avantage des bons ; mais les bons n'en étaient pas moins frappés avec les méchants. Enfin la communion des Saints n'est-elle pas un dogme de notre foi et un article de notre credo ?

Oui, que nous le voulions ou non, nous tous, habitants d'un même pays, citoyens d'une même ville, nous sommes solidaires les uns des autres. Nous sommes solidaires dans le mal ; et les crimes si nombreux qui se commettent dans les grandes villes modernes, les turpitudes si infamantes qui s'y pratiquent, souvent avec la silencieuse complicité de ceux qui ont le devoir de les empêcher, sont autant de voix qui appellent sur ces villes la colère divine. Mais solidaires dans le mal, nous le sommes aussi heureusement dans le bien. Et si vous voulez savoir comment il se fait que Dieu retarde tant à écraser sous le poids de son indignation et de sa vengeance les sociétés coupables, pénétrez en esprit dans nos couvents, voyez ce qui s'y passe, et vous aurez l'un des secrets de l'incompréhensible patience de Dieu. Ce sont les doux murmures et les ardentes supplications qui s'en élèvent, qui couvrent la voix du crime ; c'est la sainteté qui y fleurit, qui captive l'œil de Dieu et le distrait de la considération des misères morales de l'humanité.

Sodome et Gomorrhe étaient parvenues à un tel degré de perversité que Dieu avait résolu de les anéantir. Mais Abraham, à qui Dieu avait fait part de son dessein, intervint; et s'approchant de Dieu, il lui dit : " Perdrez-vous le juste avec l'impie ? S'il y a cinquante justes dans cette ville, périront-ils avec tous les autres ? Et ne pardonneriez-vous pas à la ville à cause de ces cinquante justes ? " Dieu promit à Abraham d'épargner la ville coupable s'il s'y trouvait cinquante justes. Mais Abraham craignant qu'on ne pût trouver ce nombre s'enhardissant demanda successivement au Seigneur s'il pardonnerait encore même s'il n'y en avait que 45, 40, 30, 20 et 10. Et chaque fois Dieu promit qu'il pardonnerait. Ainsi donc dix justes, par leur seule présence au milieu de Sodome, eussent sauvé cette ville coupable(1).

Eh bien ! beaucoup de villes modernes sont de nouvelles Sodomes, et les religieux contemplatifs sont quelqu'uns d'entre ces dix justes qui empêchent le feu de la colère divine de tomber sur elles et de les consumer complètement.

Mais la vie suppliante et pénitente du religieux contemplatif est utile à la société au milieu de laquelle ses jours s'écoulent, non seulement en vertu de la solidarité qui les lie à ses semblables et concitoyens, mais encore *vi intentionis agentis*, comme dit saint Thomas, en vertu de l'intention qui le guide dans ses prières et ses austérités.

Dans les monastères on aime Dieu et l'on s'efforce de l'aimer toujours davantage. Or l'amour de Dieu ne va pas sans l'amour du prochain. " Comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? Et nous avons ce commandement de Dieu, ajoute saint Jean, que celui qui aime Dieu doit aussi aimer son frère(1) ". Et les religieux contemplatifs connaissent cet enseignement du disciple bien-aimé et le mettent en pratique ; ils aiment donc leurs semblables, et ils les aiment selon les règles de la charité chrétienne, c'est-à-dire que s'ils aiment tout le monde,

(1) Gen. XVIII.

(1) I Joan. IV, 20-21.

ils aiment d'une manière particulière ceux qui leur sont unis par des liens plus étroits : leurs parents, leurs bienfaiteurs, leurs amis, leurs concitoyens, leurs compatriotes.

Et l'amour du prochain ne doit pas être affectif seulement, mais encore effectif ; il ne doit pas consister seulement en des sentiments tendres et de bonnes paroles, il faut qu'il se traduise par des œuvres. C'est l'enseignement de l'apôtre saint Jacques(2). Et pour les contemplatifs les moyens de prouver la sincérité de leur amour et de faire du bien à ceux qu'ils aiment, c'est la prière et la pénitence. Moyen éminemment efficace.

Pour comprendre la bienfaisante influence sociale de la prière, il suffit à la rigueur d'avoir l'usage de la raison, de savoir qu'il y a un Dieu créateur et bon qui ne se désintéresse pas de son œuvre. Et de fait certains païens ont découvert cette vérité, guidés par leurs seules lumières naturelles. Voici les paroles qu'Homère met dans la bouche de l'un de ses héros : " Les Dieux mêmes se laissent fléchir. Tous les jours, les hommes, après les avoir offensés, parviennent à les apaiser par des vœux, par des présents, par des sacrifices, des libations et des prières. Les Prières sont filles du grand Jupiter. Boîteuses, le front ridé, levant à peine un humble regard, elles se hâtent avec inquiétude sur les pas de l'Injure. Car l'Injure altière est vigoureuse ; d'un pied léger elle les devance toujours, elle parcourt toute la terre en outrageant les hommes ; mais les humbles Prières la suivent pour guérir les maux qu'elle a faits"(1) .

Mais nous, chrétiens, nous avons mieux que cela, nous avons l'enseignement infallible de Dieu. Rappelons-nous les deux faits rapportés par l'historien sacré respectivement aux chapitres 17ème et 32ème de l'Exode.

(2) Jac. II, 15-16.

(1) *Iliade*, chant IX, citation extraite de " *Les Moines...* " par l'abbé Martin. t. II, c. III

Les Israélites étaient campés dans la plaine de Raphidim. Les Amalécites vinrent les y attaquer. Josué, sur l'ordre de Moïse, leva une armée et marcha contre eux. Et pendant que Josué combattait dans la plaine, Moïse sur une colline voisine priait le Seigneur. Et tant que Moïse tenait les mains élevées vers le Ciel, les Israélites étaient victorieux; mais si, épuisé de fatigue, il laissait retomber ses bras, la victoire passait du côté des Amalécites. C'est pourquoi deux hommes se placèrent à ses côtés, lui soutenant les bras; et Moïse ayant ainsi les mains continuellement levées vers le Ciel, Josué put défaire complètement les ennemis du peuple de Dieu. La signification de ce fait est trop évidente pour qu'il soit besoin d'y insister.

Plus tard Dieu manda Moïse sur le sommet du Mont Sinaï pour lui remettre sa loi écrite sur deux tables de pierre. Pendant quarante jours, il s'entretint avec son serviteur. Pendant ce temps, le peuple assemblé au pied de la montagne, voyant que Moïse tardait à revenir et désespérant de le revoir, se fit un veau d'or et se livra à l'idolâtrie. Le Seigneur fit alors connaître à Moïse le crime dans lequel était tombé son peuple et lui manifesta son intention de le traiter selon la rigueur de sa justice; mais immédiatement, comme s'il eût craint que Moïse, en s'interposant entre lui et son peuple, ne paralysât son courroux, il lui dit: "Laisse-moi, afin que la fureur de mon indignation s'enflamme et que je les extermine, et je te rendrai le chef d'un grand peuple". Mais Moïse intercéda pour son peuple coupable, conjurant le Seigneur de lui faire grâce; et le Seigneur se laissa toucher par la prière de Moïse et pardonna aux Israélites.

Et Notre-Seigneur a par sa manière d'agir enseigné la même vérité. Maintes fois, il a accordé ses faveurs à la demande de personnes autres que celles qui en étaient l'objet. Un jour qu'il était entré dans une maison, une grande foule s'y rassembla. Survinrent quatre hommes portant un paralytique. Ne pouvant pénétrer à l'intérieur de la maison à cause de la multitude, ils usèrent d'un stratagème. Ils montèrent

sur le toit, et, par l'ouverture qui y est pratiquée, descendirent le paralytique et le déposèrent aux pieds de Jésus. Et celui-ci, nous rapporte l'Évangile(1), voyant leur foi, la foi de ceux qui lui présentaient le malade, et entendant la muette mais ardente prière qu'ils lui adressaient en sa faveur, dit au paralytique : " Mon fils, vos péchés vous sont remis ".

Et la raison que donne saint Thomas(2), c'est que les âmes pieuses accomplissent la volonté de Dieu. Celui-ci à son tour se plaît à accomplir la leur en exauçant les prières qu'elles lui adressent pour elles-mêmes, et pour les personnes auxquelles elles s'intéressent.

Et que dire de la salutaire efficacité de la pénitence chrétienne ? Le sacrifice ! Mais c'est le moyen qu'a choisi Notre-Seigneur pour sauver le monde; et tout Dieu qu'Il était, bien qu'Il fût la sagesse incréée, Il n'a pu en trouver de meilleur pour opérer notre salut. Ces souffrances de l'Homme-Dieu sont sans doute d'une valeur infinie et plus que suffisantes, par conséquent, pour payer notre rançon et satisfaire à la justice de son Père ; Il n'en exige pas moins cependant que nous y joignons les nôtres. C'est en ce sens que saint Paul s'écriait : " J'accomplis dans ma chair ce qui manque à la Passion du Christ, en souffrent moi-même pour son corps qui est l'Église(3) ". Mais si Dieu exige que nous mêlions notre sang à celui de son Fils, il est aussi vrai que notre sang, uni à celui de Jésus, participe à sa divine efficacité.

Et ainsi donc, tandis que les âmes contemplatives, par leurs incessantes prières, " ressemblent à ces mécanismes puissants relégués dans un coin et qui distribuent la vie et la richesse à des cités entières(4) ", par leurs pénitences volontaires et surérogatoires, elles sont comme le paratonnerre de la société au milieu de laquelle elles vivent. Compa-

(1) Marc. II, 2-5

(2) Summa theologica, I-IIæ, Q. 114, art. 6.

(3) Coloss. I, 24.

(4) Cf. Mgr L.-A. Paquet, *Droit public de l'Église*, L'organisation religieuse, Edition 1912, p. 157.

raison usée et banale ! direz-vous ? C'est vrai ; mais la justesse en est telle qu'elle paraît toujours nouvelle. Que fait le paratonnerre ? Il empêche, pendant les temps d'orage, dans les grandes perturbations atmosphériques, le fluide électrique de s'accumuler, la tension d'en devenir trop forte, et préserve ainsi l'édifice qu'il surmonte, des désastreuses décharges de la foudre. C'est bien là le rôle que jouent dans la société les chrétiens vraiment mortifiés et particulièrement les religieux. Les crimes qui se commettent, spécialement dans nos riches et populeuses cités, en s'accumulant, finiraient par provoquer la vengeance de Dieu et attirer sur la terre de terribles châtiments ; mais par bonheur il y a dans nos communautés religieuses de bonnes et saintes âmes qui châcient leur chair pourtant innocente, en tout cas depuis longtemps purifiée, et qui, offrant ainsi à la justice de Dieu une compensation pour les satisfactions coupables que se permettent les autres hommes, leurs semblables, empêchent la colère divine d'éclater et préviennent bien des malheurs pour la société. De même qu'il n'y a que les ignorants des choses de la physique qui nient l'utilité des paratonnerres ; de même il n'y a que les gens dépourvus de sens chrétien qui ne voient pas la bienfaisante influence sociale exercée par les religieux contemplatifs.

Et cette influence est d'autant plus grande que ces religieux prient et se mortifient, non en leur nom propre, mais au nom de l'Église dont ils sont comme les délégués et les organes.

Les sociétés, comme les individus, dépendent de Dieu ; pour les sociétés, comme pour les individus, la prière est le moyen de toucher le cœur de Dieu et d'en obtenir les secours nécessaires ; pour elles, comme pour les individus, la pénitence est le bras qui retient la colère divine. Et il en est de l'Église du Christ, société surnaturelle, comme de toutes les autres. L'Église doit donc prier et faire pénitence pour ses membres. Qui sera chargé de ce ministère ? Sans doute tout

le monde dans l'Église doit prier et se mortifier ; il est un minimum de prière et de pénitence obligatoire pour tous.

Mais combien sont nombreux les chrétiens qui refusent de pratiquer même ce minimum imposé à chacun. Aussi faut-il, que dans l'Église, certaines âmes suppléent au défaut de courage du grand nombre et se dévouent, d'une manière particulière, à la prière et à l'expiation. De même que dans le corps humain, il y a diverses fonctions et un organe spécial pour chacune, de même dans ce corps moral qu'est l'Église. Et l'organe de ces deux fonctions sociales de la prière et de l'expiation, ce sont, avec les prêtres et ministres sacrés, les religieux et plus particulièrement les religieux contemplatifs. Aux mains des religieux contemplatifs, comme en celles des prêtres et ministres sacrés, l'Église met le bréviaire, et elle les charge de se présenter sept fois le jour devant le trône de Dieu, de célébrer ses louanges, de lui rendre les actions de grâces dues à ses bienfaits, d'implorer sa miséricorde, de lui exposer les besoins de l'humanité(1). L'Église en approuvant leurs constitutions et leurs règles, les constitue en quelque sorte ses délégués pour offrir à son Divin Époux la réparation qu'exigent les outrages qu'Il reçoit de ses enfants ingrats, et en fait des pénitents publics. Et en accomplissant au nom de l'Église ces deux fonctions de la prière et de la pénitence publiques, les communautés contemplatives participent à la puissance de l'action qu'exerce sur le cœur de Dieu la beauté de l'Épouse de son Fils.

Dans les tout premiers temps de l'Église, les apôtres prenaient personnellement soin des pauvres, des veuves, des orphelins. Ils considéraient cela comme l'un des devoirs de leur charge. Mais lorsque les chrétiens se furent multipliés, et que les apôtres ne purent plus subvenir à tout, ils instituèrent des diacres sur lesquels ils se déchargèrent de la distribution des aumônes et du soin des pauvres, se réservant à eux le ministère de la prière d'abord, de la prédication

(1) Cf. L'abbé F. Martin, *Les Moines, etc.*, t. II, ch. 3.

ensuite(1), nous montrant bien par là quelle importance ils attachaient à l'accomplissement de cette fonction sociale qu'est la prière, et de quels précieux bienfaits ils la croyaient la source pour l'Église. Si la prière et la pénitence ne comptent pour rien dans les calculs des politiques et des économistes à courte vue, si elles pèsent bien peu dans la balance des brasseurs d'affaires, aux yeux des gens éclairés, aux regards illuminés par la foi, elles sont deux des plus grandes forces qui mènent le monde, deux des sources les plus fécondes en bienfaits, non seulement spirituels mais même matériels, non seulement pour les individus mais même pour les sociétés.

Est-ce tout ? Pas encore. A l'influence dont les religieux contemplatifs jouissent sur le cœur de Dieu en faveur des hommes, il faut ajouter la salutaire action qu'ils exercent sur leurs semblables.

“ La cupidité, disait saint Paul, est la racine de tous les maux.”(2) Et quelles causes Benoît XV, à l'aurore ensanglantée de son Pontificat, assignait-il aux malheurs qui désolaient le monde ? Entre autres, la cupidité(3).

Et cette cupidité elle-même, d'où vient-elle ? Sa Sainteté Benoît XV nous l'indique : “ Puisque, et par les écoles perverses où se façonne la molle et tendre jeunesse, et par la mauvaise presse quotidienne ou périodique où se forme la mentalité de la foule inexpérimentée... puisque, disons-Nous, on a introduit dans les esprits *cette* *pernicieuse* *erreur* *que l'homme n'a pas à espérer en une vie éternelle, qu'ici-bas même, il peut être heureux en jouissant des richesses, des honneurs et des plaisirs de cette vie*, personne ne s'étonnera que ces hommes, naturellement faits pour le bonheur et entraînés avec force vers l'acquisition de ces biens, déploient la même force à repousser tout ce qui sur cette voie les retarde ou les arrête(4) ”. Ainsi donc, au témoignage du pape,— et c'est

(1) Act. IV

(2) I. Tim. VI, 10.

(3) Encycl. “ Dès que, par les mystérieux desseins de la Providence ”. *Mandements des Evêques de Québec*, vol. XI, p. 118

(4) *Ibid.*

le bon sens même,— la cupidité, i. e. le désir effréné des biens d'ici-bas, provient de l'ignorance ou de l'oubli des biens de l'au-delà, de l'absence ou de l'affaiblissement de la foi.

Le naturalisme, moins théorique que pratique dans notre Province, le naturalisme inconscient souvent mais trop réel, et le sensualisme qui en est le fils premier-né, voilà les deux grandes causes du malaise général qui existe au sein de nos sociétés modernes, de la question sociale. C'est le naturalisme et le sensualisme des grands, des riches, des patrons qui les poussent trop souvent à pressurer l'humble, le petit, l'ouvrier pour en tirer de plus grands bénéfices, de plus forts dividendes, afin de s'enrichir de plus en plus et de jouir toujours davantage. C'est le naturalisme et le sensualisme qui font naître au cœur des petits et des pauvres, la jalousie et la haine contre les grands et les riches ; c'est le naturalisme et le sensualisme qui poussent l'ouvrier sur la voie des réclamations exagérées et l'empêchent de mettre un frein à ses prétentions égalitaires. Le naturalisme et le sensualisme, ce sont deux plaies vives aux flancs de nos sociétés.

Et le remède ? Sans doute, l'enseignement religieux sous toutes ses formes. Mais l'enseignement seul est inefficace. Pour guérir le monde de son naturalisme et de son sensualisme, il faut le spectacle d'hommes de foi et de sacrifice, c'est le moyen employé par les apôtres de tous les temps. Ils ne se sont pas contentés d'annoncer leur foi, ils l'ont vécue ; ils ne se sont pas bornés à enseigner la pénitence, ils l'ont pratiquée. Et en cela ils ne faisaient qu'imiter leur Maître, qui "*cæpit facere et docere*(1)", commença par pratiquer ce qu'il devait enseigner.

Il faut à la société pour la guérir des hommes de foi et de pénitence. Et ces hommes nous les trouverons dans les monastères.

La vie des religieux est une vie toute de foi et d'abnégation. C'est une immolation complète ; et c'est la lumière

(1) Act. I. 1.

urnaturelle apportée au monde par le Verbe divin, et elle seule, qui conduit les religieux vers l'autel de l'holocauste. Tout religieux est un homme de foi et un homme de sacrifice ; mais si la foi des religieux contemplatifs n'est pas nécessairement plus vive, ni sa vie de sacrifice plus intense que celle des autres religieux, le spectacle qu'il en donne au monde est peut-être encore plus frappant, et la leçon qui s'en dégage plus expressive. Dégagé de tout souci étranger, libre de toute préoccupation extérieure, fût-elle bonne et sainte, vivant dans le silence et la retraite, entièrement séparé du monde, uniquement occupé à la méditation des choses éternelles et à la prière, n'étant pas comme le religieux voué à la vie active, spécialement tenu de ménager ses forces pour mieux servir le prochain, et pouvant ainsi se livrer plus librement aux exercices d'une plus austère pénitence, recherchant la souffrance avec le même empressement que mettent les mondains à courir après le plaisir, et la savourant avec une espèce d'ivresse lorsqu'il l'a atteinte, le religieux contemplatif ne nous enseigne-t-il pas plus clairement par là que Dieu seul est tout, que la créature n'est rien, que c'est vers Dieu que doivent converger toutes nos pensées et sur lui se concentrer toutes nos affections ? Par son genre de vie ne force-t-il pas même les plus distraits à réfléchir, ne leur fait-il pas comme toucher du doigt l'inanité des biens d'ici-bas et la sublimité des réalités de l'au-delà, la nécessité qu'il y a de souffrir et le bonheur qui est caché dans la souffrance ?(1).

Ainsi donc le spectacle de la vive foi du religieux contemplatif est un des meilleurs remèdes contre la maladie du sommeil de la foi ; celui de ses austérités, un spécifique particulièrement efficace contre la fièvre de la cupidité. Et dans la même mesure où, par le rayonnement de sa vie et la secrète influence qui s'en dégage, il réagit contre le naturalisme et le sensualisme modernes, ranime la foi et modère le désir des biens terrestres, dans la même mesure, dis-je, il diminue

(1) Cf. L'abbé F. Martin, " *Les moines...* ", t. II pp. 173 et suiv.

l'âpreté de la lutte entre les classes et assure la paix sociale. Or la paix pour la société, c'est le plus grand de tous les biens et la condition requise pour la jouissance de tous les autres.

Ouvrons donc les yeux, réveillons notre sens chrétien ; et au lieu de considérer les religieux contemplatifs comme des parasites de la société, reconnaissons-les pour des bien-faiteurs de la pauvre humanité. Au lieu de regarder d'un mauvais œil la fondation de pareils monastères, bénissons Dieu de cette faveur. Encourageons ces religieux de notre sympathie ; au besoin, aidons-les de nos deniers, bien persuadés que ce que nous leur donnons pour les aider à mener leur vie de prière et de pénitence, nous le donnons à Dieu qu'ils contribuent à glorifier, à nous-mêmes et à notre pays qu'ils protègent contre le trop juste courroux de Dieu, et sur qui ils attirent les bénédictions célestes. C'était la foi du moyen âge, que ce soit aussi la nôtre.

JOSEPH FERLAND, p^{tr}e.
